

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du vendredi 13 mars 2026 – 10h00 heures

L'an deux mille vingt-six, le treize mars, à neuf heures trente, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical des Villages et Cités de Caractère s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans l'hémicycle du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence à Digne Les Bains.

1

Etaient présents :

En qualité de Délégués
du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Marcel GOSSA
Claude BONDIL

En qualité de Délégués
des Communes :

Annot : Jean FENOUIL
Castellane :
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO
Cruis : Jean-Pierre CHABUS
Dauphin : Marc PATIMO
Entrevaux :
Lurs :
Mane : Michèle RIEMANN
Montfuron :
Moustiers : Robert BOXBERGER
Riez : Claude ARNAUD
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel :
Seyne :
Simiane La Rotonde :

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Pauline OLIVEIRA (expert), Monique QUER, Romain COLIN, Lucie GOSSMANN

Également : Bernard BARTOLINI et Réjane MATHIEU, délégués départementaux de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 06 83 99 73 58), Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles du Conseil départemental.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Michèle COTTRET, Jacques BRES, Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magali SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Line TILLEMANN, Catherine BARRE MONGE, Anne Cécile GINESTE, Gilles GRAVIER (expert), Olivier HENRY (expert), Laurence ROBION LE PORT, Thierry RICHARME, Alain TROUCHET (expert), Lucas GUIBERT Maire, Éric BONIFASSI, Franck ROUGEAUD (expert), Jacqueline LADET, Françoise REYNE, Gérald BACHASSON, Pierre FISCHER Maire, Martine GINESTE, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON Maire (Expert), Magali GRANIER, Laurent PASCAL Maire de Seyne, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Bernard CAVALLA, Gilbert EL KAIM.

Également : Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Éric OLIVE, Directeur de l'Attractivité de l'AD04

Secrétaire de séance : Aline MARENGO

L'ordre du jour :

- Adoption du Procès-verbal du comité syndical du 6 février 2026 ;
- Approbation du compte de Gestion du Payeur Départemental de l'exercice 2025 ;
- Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2025 et affectation du résultat de l'exercice 2025 ;
- Montant des cotisations 2026 ;
- Vote du budget primitif 2026 ;
- Renouvellement de la cotisation annuelle à l'Agence de Développement 04 ;
- Avis sur les dossiers d'aide départementale présentés au titre des Villages et Cités de Caractère – 3^{ème} répartition exercice 2026 ;

2

Alain DELSAUX, Président du syndicat mixte des Villages et Cités de Caractère des Alpes de Haute-Provence, a ouvert la séance et a remercié toutes les personnes pour leur présence. Il a constaté la présence de **11** membres titulaires ou suppléants, totalisant **17 voix**, soit un nombre supérieur à la majorité requise (11 personnes et 16 voix). Le quorum étant atteint, le Comité Syndical a pu valablement délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Conformément à l'article L. 2121-5 du CGCT, Madame Aline MARENGO a été désignée pour assurer le secrétariat de séance.

1. Rapport N° R-01-VCC - Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 février 2026

Le procès-verbal (PV) de la réunion du comité syndical du 6 février 2026 **avait été transmis** aux membres.

Aucune observation n'a **été faite** sur ce compte rendu.

Le Comité Syndical **a approuvé** le procès-verbal.

2. Rapport N° R-02-VCC - Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2025

Le Comité Syndical **a été invité** à approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2025 du responsable du Service de Gestion Comptable de Digne Les Bains.

Il **a été confirmé** que le Compte de Gestion 2025 **était strictement conforme** au Compte Administratif du SM Villages et Cités de Caractère 2025.

Le Comité Syndical **a délibéré** et **a approuvé** le Compte de Gestion du SMVCC de l'exercice 2025.

Le Comité Syndical des Villages et Cités de Caractère **a délibéré** à l'unanimité.

3. Rapport N° R-03-VCC - Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2025 et affectation du résultat

Conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT, le Comité Syndical **a procédé** à l'élection d'un Président de Séance pour le débat et le vote du Compte Administratif 2025 du SMVCC.

Jean FENOUIL a été élu Président de Séance.

Le Président habituel **s'est retiré** de la salle au moment du débat et du vote, et **n'a pas pris part** au scrutin.

Le Compte Administratif 2025 du SMVCC **a été présenté** avec la synthèse suivante :

- **FONCTIONNEMENT** : Dépenses : 70 503,21 € / Recettes : 92 911,00 €
- **INVESTISSEMENT** : Dépenses : 54 731,00 € / Recettes : 38 135,00 €

Le résultat de fonctionnement positif **s'est établi** à **126 613,29 €**, incluant 104 205,50 € d'excédent 2024 reporté et 22 407,79 € de résultat propre positif 2025.

Le solde d'investissement positif **s'est élevé** à **35 397,21 €**.

Les propositions d'affectation suivantes ont été adoptées :

- Reporter le solde d'exécution d'investissement positif pour **35 397,21 €** (compte 001).
- Conserver le solde de **126 613,29 €** en section de fonctionnement (compte 002) pour être affecté au Budget Primitif 2026.

Le Comité Syndical **a adopté** le Compte Administratif de l'exercice 2025 et l'affectation du résultat.

Le Comité Syndical des Villages et Cités de Caractère **a délibéré** à l'unanimité.

4. Rapport N° R-04-VCC - Cotisations 2026

Le Comité Syndical **a été invité** à délibérer sur la reconduction du montant des cotisations pour l'exercice 2026, conformément à l'article 6 des statuts.

Le Comité Syndical **a décidé** de reconduire le même montant que celui voté en 2025 :

- Communes adhérentes : **1 000 € / commune**
- Conseil départemental 04 : **15 000 €**

Le Comité Syndical des Villages et Cités de Caractère **a délibéré** à l'unanimité.

5. Rapport N° R-05-VCC - Budget Primitif 2026

Le Budget Primitif de l'exercice 2026 **a été présenté** pour délibération.

Le budget **s'est équilibré** en mouvements réels, en recettes et en dépenses, à la somme totale de **270 285,50 €** :

- Section d'Investissement : 67 052,21 €
- Section de Fonctionnement : 203 233,29 €

Le budget **tenait compte** de la reprise du résultat du Compte Administratif 2025 : **126 613,29 €** en recettes de fonctionnement (compte 002) et **35 397,21 €** d'excédent d'investissement reporté (compte 001).

Il **a été précisé** que la somme de 25 611,00 € (dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées) **avait été neutralisée** par opération d'ordre budgétaire.

Il **a été décidé** que les virements possibles entre les chapitres seraient limités à 7,5 % des dépenses réelles d'investissement de chaque section (M57).

Le Comité Syndical **a adopté** le Budget Primitif 2026 à l'unanimité.

6. Rapport N° R-06-VCC - Renouvellement de l'adhésion à l'Agence de Développement 04

4

Il **a été proposé** de renouveler l'adhésion à l'Agence de Développement 04 pour 2026, avec une cotisation inchangée de **200 €**.

Le rôle de l'AD04 comme vitrine pour les Villages et Cités de Caractère et l'accès à son expertise sans mise en concurrence **ont été soulignés**.

Le Comité Syndical **a approuvé** le renouvellement de l'adhésion et a délibéré à l'unanimité.

7. Rapport N° R-07-VCC- Avis sur les opérations « façades et toitures » : 3e programmation au titre de l'exercice 2026

Le Comité Syndical **a été sollicité** pour émettre un avis sur la troisième programmation des aides départementales aux opérations « façades et toitures », avant leur présentation à la Commission permanente du 19 juin 2026.

L'objectif de l'aide a été rappelé : soutenir la valorisation du cadre de vie et l'attractivité touristique en centre ancien, conformément à la charte de qualité.

Un avis favorable a été émis pour les opérations suivantes :

Travaux des communes :

▪ Commune de Castellane :

"Réhabilitation de la toiture des Halles Place Marcel Sauvaire"

Les Halles de Castellane se situent dans un environnement classé de haute valeur patrimoniale : elles font face au site classé du Roc et sont incluses dans le périmètre de protection de trois monuments historiques. Elles constituent un élément architectural et patrimonial majeur de la place Marcel Sauvaire. Actuellement, elles conservent une fonction essentielle d'espace de rassemblement et d'animation pour la ville, notamment par l'occupation saisonnière d'une partie de leur surface par la terrasse du restaurant de l'Hôtel du Levant. De forme rectangulaire, les Halles présentent une surface d'environ 110 m². Elles sont structurées autour de cinq arcades : deux arcades traversantes orientées Nord-Sud et trois arcades orientées Est,

s'ouvrant sur la place Marcel Sauvaire. L'ensemble repose sur des piliers en pierre de taille surmontés d'une corniche en pierre. L'état actuel de la toiture révèle des dégradations importantes qui se manifestent par des fuites à plusieurs niveaux : au solin, au faitage, et par le déplacement ou la cassure de certaines tuiles.

Le projet de réfection de la toiture s'inscrit dans la continuité des travaux de maçonnerie réalisés en 2017. L'objectif principal de cette intervention est d'assurer une étanchéité complète des Halles, indispensable pour la pérennité de l'édifice et le maintien de son usage actuel (terrasse de restaurant une partie de l'année).

Le coût total de l'opération s'élève à 75 000,00 € HT

Le montant HT des travaux éligibles s'élève à 75 000,00 € HT

Le plan de financement est le suivant :

Aide Région Sud - (40% de l'estimation globale)	30 000,00 €
Aide départementale au titre des Villages et Cités de Caractère (au titre des Opérations façade/toiture – Plafond de 5 000 €)	5 000,00 €
Autofinancement Commune (53,30 % du coût total)	40 000,00 €
Montant des travaux HT	75 000,00 €

Montant de l'aide départementale proposée : 5 000,00 € (plafond)

Travaux des particuliers :

▪ A Castellane :

Maître d'ouvrage : Madame DECLEF VASTINE Valérie

"Réfection de façades et toiture 225 Boulevard Saint-Michel à Castellane (parcelle AB544)"

Le coût de l'opération s'élève à 55 330,00 TTC

Le montant de l'autofinancement s'élève à 81,85 %

Montant de l'aide départementale proposée : 5 020,00 €

Montant de l'aide communale proposée : 5 020,00 €

▪ A Lurs :

Maître d'ouvrage : Monsieur Joffrey DEWAILLY

"Réfection de façades 21 Rue du Barri À Lurs (parcelle 106 E1)"

Le coût de l'opération s'élève à 41 945,77 TTC

Le montant de l'autofinancement s'élève à 83,31 %

Montant de l'aide départementale proposée : 3 500,00 €

Montant de l'aide communale proposée : 3 500,00 €

▪ A Entrevaux :

Maître d'ouvrage : Madame Joelle SILVERI

" Réfection de la toiture 28 rue du Four à Entrevaux (Parcelle 196 G) "

Le coût de l'opération s'élève à 20 616,09 TTC

Le montant de l'autofinancement s'élève à 88,40 %

Montant de l'aide départementale proposée : 1 194,75 €

Montant de l'aide communale proposée : 1 194,75 €

Le Comité Syndical des Villages et Cités de Caractère **a donné un avis FAVORABLE** pour la poursuite de l'instruction de ces dossiers en Commission permanente du Conseil départemental en Juin 2026.

L'ordre du jour étant terminé, la séance **s'est ouverte** au débat sur les questions diverses.

6

- 1- **Foire des métiers d'art** : en accord avec les membres présents, cette année 2026 étant une année électorale dans les communes, la prochaine foire sera organisée en 2027 et sera l'occasion de fêter le 40^e anniversaire des Villages et Cités de Caractère des Alpes de Haute-Provence.
- 2- Le Président donne un compte rendu de notre première rencontre à Dronero les 23 et 24 février dernier avec notre partenaire italien dans le cadre du **microprojet ARTHE Artisanat & Héritage**.

Il a été constaté une crise silencieuse de l'artisanat d'art dans les Alpes occidentales (Cuneo et Alpes-de-Haute-Provence), caractérisée par la diminution du nombre d'artisans, un renouvellement difficile et un manque d'outils pour pérenniser l'activité (gestion, communication, marché, tarification, financement, réseau).

Le projet ART.HE est une réponse concrète proposant un parcours de formation transfrontalier visant à construire une communauté professionnelle entre jeunes artisans italiens et français, en s'appuyant sur leur territoire et leurs filières communes (bois, pierre, verre, etc.).

Le modèle de formation repose sur trois principes clés :

- 1- **Formation aux compétences transversales** (gestion, marketing, tarification, e-commerce) plutôt qu'aux techniques du métier.
- 2- **Apprentissage coopératif et entre pairs**, où les participants sont aussi formateurs, favorisant l'échange d'expériences.
- 3- **Valeur ajoutée transfrontalière** par la mise en relation et la création d'un réseau franco-italien.

Le parcours est structuré en cinq domaines thématiques, chacun comprenant des cours du soir en ligne sur huit mois (septembre 2026 à avril 2027) :

1. Identité, positionnement et marché.
2. Communication numérique, storytelling et e-commerce.
3. Territoire, matériaux et durabilité.
4. Réglementation, mesures de soutien et financements.
5. Langue et échange de bonnes pratiques.

La formation se déroule en trois phases présentielles et à distance :

1. **Phase 1 - Atelier Italie** (Dronero, 5-7 juin 2026) : Accueil, présentation des activités, storytelling visuel, exposition collective à la Fiera degli Acciugai, pour construire les fondations relationnelles.
2. **Phase 2 - Cours en ligne** (Septembre 2026 – Avril 2027) : 20 cours du soir répartis sur les cinq domaines thématiques, avec sous-titrage automatique par IA dans les deux langues.
3. **Phase 3 - Atelier France** (Juin/Juillet 2027, Alpes-de-Haute-Provence) : Clôture, découverte du territoire français, simulation de présentation au marché, remise des certificats et définition du réseau transfrontalier.

L'ensemble du parcours représente 20 leçons en soirée et deux ateliers de 18 heures chacun (Italie et France). 30 artisans FR et 30 artisans IT seront sélectionnés pour suivre ce parcours. La Chambre des Métiers et de l'Artisanat 04 sera un partenaire actif pour cette sélection autant sur les artisans que les jeunes en début d'activités.

7

- 3- **Un rappel a été effectué par le Président concernant l'engagement des communes pour le label « Villages et Cités de Caractère ».** Cet engagement, qui lie la municipalité et son conseil aux principes de la charte de qualité, vise la valorisation des centres anciens. Cela passe par la réalisation de travaux communaux ainsi que la mise en œuvre d'une dynamique d'incitation aux travaux de « restauration des façades et toitures » pour les particuliers. Le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence apporte des aides significatives et spécifiques pour ces travaux (publics ou privés) dédiés aux 15 communes labellisées et à ses habitants. La Commission d'homologation est en charge de vérifier le respect de ces engagements lors des visites dans les communes.
- 4- **Organisation d'une journée thématique des Villages et Cités de Caractère**
Pour rappel (CF comité syndical du 6 février 2026) => La journée thématique de cette année réunira les délégués autour de la valorisation du patrimoine et de l'artisanat d'art, avec pour thème « De l'Ubaye au Mexique : L'Héritage Architectural des Barcelonnettes ».
Elle est prévue au Printemps 2026, à Jausiers dans la Vallée de l'Ubaye, pour explorer les célèbres "Maisons Mexicaines" issues de la migration des Barcelonnettes. L'événement comprendra des conférences, des visites guidées du bâti unique et une exposition thématique.
Le SMVCC prendra en charge le repas convivial de cette journée d'échanges. Une date sera transmise à l'ensemble des membres du SMVCC ainsi que les modalités d'organisation de l'évènement une fois que celle-ci aura été fixée avec le nouveau Conseil municipal de Jausiers issu des élections du 22 mars 2026.

La séance **a été levée** à l'issue des débats à 11h30.

Annexes

1- COMPTE DE GESTION 2025

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 004090

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC DIGNE-LES-BAINS

ETABLISSEMENT : S.M. VILLAGES CITES CARACTERE -
ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

62600 - S.M. VILLAGES CITES CARACTERE -

Exercice 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	90 128,21	228 724,50	318 852,71
Titres de recette émis (b)	38 135,00	92 961,00	131 096,00
Réductions de titres (c)		50,00	50,00
Recettes nettes (d = b - c)	38 135,00	92 911,00	131 046,00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	90 128,21	228 724,50	318 852,71
Mandats émis (f)	54 731,00	70 503,21	125 234,21
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	54 731,00	70 503,21	125 234,21
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		22 407,79	5 811,79
(h - d) Déficit	16 596,00		

8

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 004090

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC DIGNE-LES-BAINS

ETABLISSEMENT : S.M. VILLAGES CITES CARACTERE -
ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

62600 - S.M. VILLAGES CITES CARACTERE -

Exercice 2025

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement	51 993,21		-16 596,00		35 397,21
Fonctionnement	104 205,50		22 407,79		126 613,29
TOTAL I	156 198,71		5 811,79		162 010,50
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	156 198,71		5 811,79		162 010,50

9

PROJET BP 2026 _ SMVCC _ BUDGET 62600									
DEPENSES INVESTISSEMENT					DEPENSES FONCTIONNEMENT				
Dépense solde exécution investissement reporté :					0,00 €	D2TOUR0043	6064 Fournitures administratives	1 297,79 €	
						D2TOUR0062	6161 Assurances - multirisques	1 300,00 €	
D1TOUR0030	2051 site internet	1 632,21 €	D2TOUR0063	6185 Frais de colloques et séminaires	18 560,00 €				
D1TOUR0038	2031 Etude	17 300,00 €	D2TOUR0064	6156 Hbgmt et maintenance site internet	2 000,00 €				
D1TOUR0034	215738 Matériels	19 000,00 €	D2TOUR0044	6225 indemnités comptable	- €				
						D2TOUR0061	62268 Autres honoraires, conseils	19 241,00 €	
						D2TOUR0066	6228 Honoraires prestation service	25 000,00 €	
						D2TOUR0048	6234 Réceptions	20 900,00 €	
						D2TOUR0048	6233 Foires et expositions	23 000,00 €	
						D2TOUR0045	6236 publicité, publication	13 500,00 €	
						D2TOUR0046	6238 divers	24 595,00 €	
						D2TOUR0047	6251 déplacements, missions	21 884,50 €	
						D2TOUR0065	6281 Cotisation autre association	200,00 €	
						total 011		171 478,29 €	
TOTAL DEPENSES					67 052,21 €				
RECETTES INVESTISSEMENT									
13						D2TOUR0052	012 6218 charges personnel	- €	
							65		
R1TOUR0031	1322 Contribution Région Op Façades	- €	D2TOUR0054	65311 indemnités de fonction	- €				
R1TOUR0034	1313 Contribution CD04 (étude chromatique)	- €	D2TOUR0070	65888 Charges exceptionnelles	- €				
R1TOUR0035	1311 Contribution DRAC (étude chromatique)	- €				67			
Virement de la section de fonctionnement							673 Titres annulés sur exercices antérieurs	- €	
							Virement à la section investissement	0,00 €	
							042-6811 Immobilisations	31 655,00 €	
							68		
						D2TOUR0068	6817 Dotation pour dépréciations des créances clients	100,00 €	
						TOTAL DEPENSES		203 233,29 €	
040-2815738 Immobilisation (panneaux)					236,00 €				
040-28031 Immobilisations (Frais Etudes)					5 808,00 €	D2TOUR0068			
040-2805 Immobilisation (SITE INTERNET)					0,00 €				
R1TOUR0027	040-28041482 Immobilisation (Subv Equi public)	924,00 €							
R1TOUR0022	040-280422 Immobilisation (Subv Equi privé)	24 687,00 €							
001 Solde d'exécution d'investissement reporté					35 397,21 €				
							RECETTES FONCTIONNEMENT		
						R2TOUR0040	002 Résultat de fonctionnement reporté	126 613,29 €	
						R2TOUR0032	74731 Participation Département 04	15 000,00 €	
						R2TOUR0033	74748 Participat* autres Communes	15 000,00 €	
							74748 Participation des communes aux éditions	0,00 €	
							7472 Participation-Région Foire	2 000,00 €	
							7475 Participation-CMAR Foire	0,00 €	
							7475 Participation Consul Italie Foire	7 000,00 €	
							7473 Participation -Département04 - Foiremétiers d'art	2 500,00 €	
							7062 Redevances - Exposants Foire	0,00 €	
							74772 Participation - FEDER INTERREG 21-27 - 30%	6 000,00 €	
							042-77681 Neutralisation des amortissements	25 611,00 €	
							042-777 immobilisations	3 509,00 €	
						TOTAL RECETTES		203 233,29 €	
BUDGET GLOBAL 2026 :					270 285,50 €				
Virements possibles entre chapitre dans le limite maximale de 7,5% des dépenses réelles d'investissement de chaque section									

3- ART.HÉ Artisanat & Héritage



10

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Cofinanziato
dall'Unione Europea



Art.Hé
Artisanat & Héritage

France – Italia ALCOTRA

Le projet « Artisanat&Héritage » (ART.HE) est né du constat d'une problématique commune à la zone transfrontalière entre l'Italie et la France : la disparition progressive des métiers d'art, qui ont historiquement joué un rôle central dans le développement socioculturel et économique de ces territoires. C'est sur cette base qu'est née la collaboration entre l'Istituto di Formazione Professionale di Dronero et le Syndicat Mixte Villages et Cités de Caractère (04), dans le but de renforcer le secteur de l'artisanat d'art en luttant contre la baisse d'intérêt, en particulier chez les jeunes, et en améliorant son attractivité et sa viabilité économique. Grâce à une coopération transfrontalière et à des parcours de formation bilingues, le projet vise à développer des compétences utiles à la promotion, à la gestion des activités et à l'accès aux possibilités de soutien.

Il encourage également les échanges entre artisans et l'utilisation d'outils numériques afin de favoriser l'innovation, les réseaux de collaboration et le renouveau du secteur. Le projet prévoit la sélection de 60 jeunes (30 de la province de Cuneo et 30 du département des Alpes-de-Haute-Provence), déjà actifs ou intéressés par le lancement d'une activité dans l'artisanat d'art et s'articulera autour de deux axes principaux :

1. Un parcours de formation axé sur le développement de compétences transversales utiles à la gestion de l'activité, avec un accent particulier sur la promotion, la durabilité économique et l'innovation numérique. La formation comprendra également le renforcement des compétences linguistiques en italien et en français.
2. Deux ateliers, l'un en Italie et l'autre en France, visant à favoriser la confrontation, l'échange d'expériences et la contamination entre différents secteurs, afin de soutenir un processus de croissance partagé.

	BUDGET TOTAL BUDGET TOTALE	FEDER FESR	CONTREPARTIES CONTROPARTITE
ITALIE - ITALIA	26.250 €	21.000 €	5.250 €
FRANCE - FRANCIA	25.000 €	20.000 €	5.000 €
TOTAL - TOTALE	51.250 €	41.000 €	10.250 €



Interreg
France – Italia ALCOTRA



L'initiative est financée dans le cadre du deuxième appel à projets microprojets du programme de coopération transfrontalière Interreg VI-A France-Italie (ALCOTRA) 2021-2027, axe prioritaire IV du programme. Soutenir la résilience de la population dans la zone ALCOTRA – Objectif spécifique 4.2

L'iniziativa è finanziata nell'ambito del secondo Bando Microprogetti del Programma di Cooperazione Transfrontaliera Interreg VI-A Francia-Italia (ALCOTRA) 2021-2027, Asse prioritario del programma IV. Sostenere la resilienza della popolazione nella zona ALCOTRA – Obiettivo specifico 4.2